



NUMIS - CLUB DU NORD

<https://www.numisclubdunord.fr>

Correspondants pour la Bourse:

Michel GUILBERT

24 rue Eugène Varlin - 59160 LOMME

Mobile: 06.43.01.57.57

Email: m.guilbert5949@laposte.net

Christophe GAJEK

Email: christophe.gajek@orange.fr

Mobile: 06.78.29.70.34

BULLETIN DE PARTICIPATION

44^{ème} Bourse numismatique de Lille ---- Dimanche 08 Décembre 2024

à la Salle « Le Gymnase », 7 place de Sébastopol à Lille.

(rue Sébastopol)

Je soussigné, Nom et Prénom

N° : Rue :

Code Postal : Ville

N° de téléphone : Mail

N° de votre pièce d'identité :

Date de délivrance : Lieu de délivrance

Nom de l'enseigne :

N° de RC :

Date de délivrance : Lieu de délivrance

***** Réservation emplacement *****

Désire réserver mètres de table, soit€ au regard du §3 des conditions générales.

(Joindre votre chèque libellé à l'ordre de « NUMIS-CLUB DU NORD »)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation et m'engage à m'y conformer.

Fait à le

Signature:

N'oubliez pas de joindre la photocopie des justificatifs demandés au §10 des conditions générales, et votre règlement

* CONDITIONS DE PARTICIPATION *

1. La rencontre est une manifestation culturelle destinée à promouvoir l'esprit de collection, à faciliter les contacts, les échanges et la vente.

Chaque exposant s'engage à respecter la législation française en vigueur relative à la détention et au commerce de biens culturels ou précieux, et à la prohibition d'échanges d'objets issus du pillage de sites archéologiques et de fouilles clandestines.

2. Le Numis-Club du Nord a pour seule mission l'organisation matérielle de la bourse numismatique. Elle ne peut intervenir en cas de litige quel qu'il soit.
3. La participation des exposants est fixée selon la tarification suivante:
 - jusqu'à 3 mètres, 25€ le mètre (soit 25, 50 ou 75€)
 - de 4 à 5 mètres: 21€ le mètre (soit 84 ou 105€)
 - à partir de 6 mètres: 19€ le mètre (soit 114€ ou plus)

Les organisateurs se réservent le droit de diminuer le métrage des emplacements les plus grands en cas de nécessité. Les exposants seront alors remboursés de la différence.

4. L'installation se déroulera de 7 heures à 8 heures.
5. L'attribution des emplacements sera effectuée suivant l'ordre d'arrivée des bulletins de réservation et en fonction des métrages réservés. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de personnes pouvant porter atteinte à la bonne réputation de la manifestation. Chaque exposant se verra attribuer un emplacement, numéroté par les soins de l'organisateur.
6. Tout emplacement non occupé à 9 heures sera remis à la disposition des organisateurs.
7. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.
8. Il est interdit d'ajouter des tables personnelles ou du matériel d'exposition hors des limites attribuées et pouvant gêner la circulation des personnes.
9. Il est strictement interdit de fumer dans la salle. Les contrevenants pourront être priés de quitter le salon sans pouvoir prétendre au remboursement de leur réservation.
10. Il est interdit de sous-louer tout ou partie d'un emplacement. Tout exposant doit s'inscrire individuellement et fournir l'intégralité des renseignements demandés: pièce d'identité, copie d'enregistrement RC. Ces renseignements sont exigés par les autorités préfectorales.
- 11. Les réservations annulées après le 23 novembre 2024 ne seront pas remboursées.**
12. En l'absence de bulletin de réservation dûment rempli, des pièces justificatives et d'adhésion au présent règlement, aucune réservation ne sera prise en considération.
13. Les chèques français seront les seuls acceptés (frais importants pour les chèques des autres pays) Les emplacements peuvent être également payés en espèces ou par virement bancaire (coordonnées bancaires sur demande). Le justificatif de paiement devra alors être envoyé avec le bulletin de réservation.